



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/1999/6
20 septembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Dix-septième session, Göteborg (Suède)
(29 novembre - 3 décembre 1999)
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS DIVERS DOMAINES DE COOPÉRATION

Note du secrétariat

I. INTRODUCTION

1. La présente note a pour objet d'aider l'Organe exécutif à examiner et à évaluer les progrès accomplis dans les domaines de coopération ci-après, qui relèvent de la Convention :

a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP);

b) Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement;

c) Techniques de lutte contre les émissions.

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance pour distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

2. Les progrès de la coopération doivent être évalués par rapport au plan de travail pour l'application de la Convention, adopté par l'Organe exécutif à sa seizième session (ECE/EB.AIR/59, annexe III). Un certain nombre de Parties ont contribué activement aux travaux en organisant des ateliers et des séminaires, en prenant la tête d'équipes spéciales, en accueillant des centres de coordination et en désignant des experts pour aider le secrétariat à établir des projets de documents à soumettre aux réunions ou aux instances compétentes.

II. PROGRAMME CONCERTÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE ET D'ÉVALUATION DU TRANSPORT À LONGUE DISTANCE DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN EUROPE (EMEP)

(Le texte de cette section sera publié ultérieurement sous la cote EB.AIR/1999/6/Add.1.)

III. EFFETS DES PRINCIPAUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

3. Le Groupe de travail des effets a tenu sa dix-huitième session à Genève du 25 au 27 août 1999 (EB.AIR/WG.1/1999/2).

4. Le Groupe de travail a examiné le résumé des conclusions et recommandations de l'examen extérieur des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1999/3, chap. III), l'a approuvé et a décidé d'en soumettre le texte à l'Organe exécutif. Il a noté que le responsable de cet examen avait reconnu le succès de la mise en oeuvre des programmes ainsi que leur haute teneur scientifique, mais qu'il avait également relevé qu'il fallait impérativement améliorer la diffusion, auprès des décideurs et du grand public, des conclusions importantes des activités relatives aux effets.

5. Le Groupe de travail a examiné les activités menées au titre des programmes internationaux concertés (PIC) et par les équipes spéciales de la cartographie et des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (EB.AIR/WG.1/1999/4). Il a pris note des résultats importants qui avaient été obtenus dans la mise en oeuvre de la Convention et, en particulier, de leur contribution à l'élaboration du nouveau protocole multieffets/multipolluants. Il a souligné une fois de plus l'importance des travaux menés par les centres nationaux de liaison et de l'appui fourni par les pays chefs de file et les centres de coordination et a insisté sur la nécessité de procurer un financement suffisant aux activités relatives aux effets aux niveaux national (programmes nationaux et centres nationaux de liaison) et international (équipes spéciales, programmes internationaux concertés et centres de coordination de ces programmes).

6. Le Groupe de travail s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts, notamment dans l'évaluation des résultats obtenus, leur interprétation et leur présentation. Il a pris note du rapport récapitulatif sur la surveillance de l'état des forêts en Europe (EB.AIR/WG.1/1999/5) ainsi que du rapport récapitulatif sur l'état actuel des connaissances sur les relations de causalité qui déterminent l'état des forêts (EB.AIR/WG.1/1999/9). Il a relevé la contribution importante de la Commission européenne aux travaux menés au titre de ce programme.

7. Le Groupe de travail a exprimé au Programme international concerté d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs sa satisfaction de ses travaux scientifiques et a souligné la nécessité de poursuivre la surveillance à long terme et les opérations d'étalonnage comparatif. Il a pris note du rapport d'activité sur l'évaluation et la surveillance des eaux de surface (EB.AIR/WG.1/1999/6), des renseignements donnés au sujet de la mise sur pied de la base de données du Programme, de l'état d'avancement de son rapport sur 12 ans et de la publication des résultats à l'intention des scientifiques et du grand public sous la forme, notamment, d'une brochure.
8. Le Groupe de travail s'est félicité de l'approche multipolluants qui avait été adoptée, dans son nouveau programme d'exposition, par le PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (EB.AIR/WG.1/1999/7). Il a relevé les progrès accomplis dans l'exploitation des résultats du Programme aux fins de modélisation et de cartographie des zones de plus en plus exposées au risque de corrosion et a insisté sur le fait qu'il importait de développer les activités de cartographie et d'évaluation économique des dommages. Il a également pris note des préparatifs de l'atelier sur la cartographie des effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris des biens et ressources exposés (juin 2000, Stockholm).
9. Le Groupe de travail a salué les travaux importants du PIC relatifs aux effets de la pollution atmosphérique et d'autres phénomènes perturbateurs sur les cultures et les végétaux non ligneux. Il a pris note des progrès des travaux de modélisation et de cartographie au degré II des niveaux critiques d'ozone pour les cultures et la végétation naturelle (EB.AIR/WG.1/1999/8) et du rapport d'activité annuel du Programme pour 1999. Il s'est félicité également des publications scientifiques du Programme ainsi que de sa brochure. Le Groupe de travail a décidé de proposer à l'Organe exécutif de rebaptiser ce programme PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures, en abrégé PIC-Végétation (EB.AIR/WG.1/1999/2, par. 30 e)).
10. Le Groupe de travail a pris note du huitième rapport annuel (1999) du PIC relatif à la surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes et s'est félicité de la stratégie d'évaluation des réservoirs et flux de métaux lourds ainsi que des projets de modélisation des effets des facteurs environnementaux sur la végétation. Il a également pris note de la participation du Centre du Programme au projet intitulé "Networking of Long-term Integrated Monitoring in Terrestrial Systems" (NoLIMITS). Il a insisté sur l'intérêt de la modélisation dynamique, en soulignant que l'élargissement de ses applications nécessiterait des ressources supplémentaires.
11. Le Groupe de travail a pris note du travail considérable qui avait été fait par l'Équipe spéciale de la cartographie et le Centre de coordination pour les effets (CCE) pour appuyer le processus de négociation du protocole en cours et s'est félicité de la publication du rapport d'activité du CCE pour 1999. Il a souligné l'importance des travaux menés par le CCE non seulement aux fins du Programme de cartographie, mais aussi à l'appui des activités correspondantes des autres programmes. Il a donc noté avec regret

l'annonce faite par la représentante des Pays-Bas selon laquelle le montant des ressources financières consacrées à ces travaux très importants du CCE allait probablement être amputé et a prié le Bureau d'étudier les moyens d'assurer la poursuite de leur financement. Le Groupe de travail a pris note des préparatifs entrepris en vue de l'Atelier sur les limites critiques pour les métaux lourds (Schwerin, Allemagne, octobre 1999) et de la Conférence sur les charges critiques (Copenhague, Danemark, novembre 1999). Il est convenu de proposer à l'Organe exécutif de créer un PIC de cartographie des niveaux et des charges critiques dont l'équipe spéciale serait dirigée par l'Allemagne, le Centre de coordination pour les effets établi à Bilthoven (Pays-Bas) fournissant un appui scientifique et technique (EB.AIR/WG.1/1999/2, par. 43 d)).

12. Le Groupe de travail a relevé les résultats importants de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique et a exprimé sa gratitude au Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (CEES-OMS), à l'EMEP et aux experts nationaux pour leur importante contribution. Il a invité de nouveau tous les pays intéressés à désigner des experts et à participer activement aux travaux de l'Équipe spéciale. Le Groupe de travail a approuvé les propositions quant aux activités futures de l'Équipe spéciale. Il a recommandé que la notification de l'importance des effets des métaux lourds sur la santé soit une priorité dans l'immédiat tout en insistant sur la nécessité de lancer également les travaux préparatoires sur les effets des POP sur la santé.

13. Le Groupe de travail a modifié et approuvé le résumé du rapport de fond sur les tendances des effets de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (EB.AIR/WG.1/1999/10). Il a également décidé, en principe, que le rapport de fond serait mis au point dans sa version définitive pour être publié avant fin 1999. Il a relevé que les résultats des études en cours sur les tendances des effets sur la santé ne figuraient pas dans ce rapport, l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique n'ayant pas été en mesure de participer à son élaboration. Le Groupe de travail a salué le travail accompli par les centres du Programme, le Bureau et l'*Institute of Terrestrial Ecology* (Royaume-Uni) pour établir ce rapport.

14. Le Groupe de travail a modifié et approuvé le résumé analytique du rapport sur l'évaluation préliminaire des risques que présentent pour la santé les particules accompagnant la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (EB.AIR/WG.1/1999/11), en faisant observer que le transport à longue distance de particules fines comportait des risques élevés pour la santé. Il a également approuvé, en principe, le projet de rapport technique et a invité le CEES-OMS à en coordonner la mise au point définitive. Le Groupe de travail s'est félicité du travail accompli par les experts nationaux, l'EMEP et le CEES-OMS pour établir le rapport ainsi que le résumé analytique correspondant.

15. Le Groupe de travail a pris note du rapport récapitulatif (tel que modifié) concernant l'Atelier sur les niveaux critiques de l'ozone - degré II (Gerzensee, Suisse, avril 1999) (EB.AIR/WG.1/1999/12), dans lequel étaient examinées la réévaluation des niveaux critiques au degré I et les solutions au degré II. Il a décidé qu'aucune révision du Manuel de cartographie ne serait envisagée tant que des travaux scientifiques plus poussés n'auraient pas été achevés et que leurs résultats n'auraient pas été publiés.

16. Le Groupe de travail a étudié de façon approfondie une note sur les futures priorités et les objectifs des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1999/3, chap. I, II, IV et V). Il l'a modifiée et approuvée et a décidé d'en présenter le texte à l'Organe exécutif. Il a invité toutes les équipes spéciales à étudier de près à leur prochaine réunion, lorsqu'elles projetteraient leurs activités futures, la mise en oeuvre concrète des modifications qu'il était proposé d'apporter aux objectifs et priorités des différents programmes. Le Groupe de travail a de nouveau insisté sur l'importance d'une collaboration étroite entre les programmes ainsi qu'avec d'autres organes, relevant ou non de la Convention.

17. Le Groupe de travail a examiné et approuvé la note sur le financement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1999/13) et a décidé d'en présenter le texte à l'Organe exécutif. Il a également décidé que les coûts essentiels de la coordination des différents éléments des activités relatives aux effets en 2000 seraient maintenus au niveau de 1999, soit 1 488 000 dollars É.-U. (voir le document EB.AIR/WG.1/1997/14, tableau 2). Le Groupe de travail a été reconnaissant aux pays chefs de file, aux pays qui accueilleraient les centres de coordination et aux pays qui finançaient la participation active de leurs experts nationaux aux travaux des centres nationaux de liaison pour leur appui fondamental. Il a toutefois noté que les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale ne représentaient en 1998 qu'environ 17 % du montant estimatif des coûts essentiels de la coordination des programmes, soit un montant nettement en deçà de ce qui était nécessaire pour financer les travaux dans un domaine dont l'Organe exécutif a estimé qu'il constituait l'un des trois domaines d'activité essentiels dans le cadre de la Convention.

18. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

a) Prendre note du rapport sur la dix-huitième session du Groupe de travail des effets (EB.AIR/WG.1/1999/2);

b) Prendre note du résumé des conclusions et recommandations de l'examen extérieur des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1999/3, chap. III) et relever que le responsable de cet examen a reconnu le succès de la mise en oeuvre des programmes ainsi que leur haute teneur scientifique;

c) Prendre note des résultats importants obtenus dans la mise en oeuvre de la Convention par les programmes internationaux concertés, le Programme de cartographie et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (EB.AIR/WG.1/1999/4) ainsi que leur contribution à l'élaboration du nouveau protocole multieffets/multipolluants;

d) Insister de nouveau sur l'importance des travaux menés par les centres nationaux de liaison et les centres de coordination des programmes ainsi que de l'appui fourni par les pays chefs de file;

e) Décider de rebaptiser le PIC-Cultures PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures, en abrégé PIC-Végétation;

f) Décider de créer un PIC relatif à la cartographie des niveaux et des charges critiques dont l'équipe spéciale serait dirigée par l'Allemagne et qui serait appuyé scientifiquement et techniquement par le Centre de coordination pour les effets (CCE) de Bilthoven (Pays-Bas);

g) Prendre note des résultats impressionnants qui ont été obtenus par l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, exprimer sa gratitude au Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS (CEES-OMS) pour son important rôle de coordonnateur, décider que l'étude sur les effets éventuels, sur la santé, des métaux lourds serait une priorité dans le proche avenir mais que les préparatifs de l'examen des effets des POP sur la santé devraient eux aussi démarrer, et inviter de nouveau tous les pays intéressés à désigner des experts et à participer activement aux travaux de l'Équipe spéciale;

h) Prendre note du rapport analytique sur les tendances des effets de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (EB.AIR/WG.1/1999/10) et approuver le projet de mettre au point la version définitive du rapport de fond avant la fin de 1999;

i) Se féliciter de l'élaboration du rapport sur l'évaluation préliminaire des risques que présentent pour la santé les particules accompagnant la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, prendre note du résumé analytique de ce document (EB.AIR/WG.1/1999/11) et relever les risques considérables que présente, pour la santé, le transport à longue distance des particules fines;

j) Noter les résultats importants de l'Atelier sur les niveaux critiques de l'ozone - degré II (EB.AIR/WG.1/1999/12);

k) Approuver la note sur les priorités futures et les objectifs des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1999/3);

l) Prendre note du document EB.AIR/WG.1/1999/13 sur le financement des activités relatives aux effets, souligner de nouveau l'importance d'un financement suffisant de ces activités aux niveaux national et international, se féliciter des contributions volontaires déjà apportées pour 1999 par plusieurs Parties et inviter les autres Parties à étudier les moyens de contribuer au Fonds d'affectation spéciale en appliquant le barème indicatif des contributions figurant à l'annexe I du document EB.AIR/WG.5/46.

IV. TECHNOLOGIES DE LUTTE CONTRE LES ÉMISSIONS

19. La septième session du Groupe de travail des techniques de réduction s'est tenue à Genève les 1er et 2 juillet 1999 (EB.AIR/WG.6/1999/2).

20. Le Groupe de travail a passé en revue les résultats finals de l'Équipe spéciale de l'évaluation des possibilités/techniques de réduction des émissions de composés organiques volatils (EB.AIR/WG.6/1999/3 et documents d'information sur les meilleures techniques disponibles et les valeurs limites) et de l'Équipe spéciale des possibilités/techniques de réduction des émissions d'oxydes d'azote (EB.AIR/WG.6/1999/4 et documents d'information sur les meilleures techniques disponibles et les valeurs limites), toutes deux

dirigées par l'Allemagne. Le Groupe de travail a remercié les Équipes spéciales de leur importante contribution aux négociations du nouveau protocole et a salué l'initiative du pays chef de file de publier les versions finales des documents d'information sur CD-ROM.

21. Le Groupe de travail a examiné également les contributions aux négociations du nouveau protocole en ce qui concerne les mesures obligatoires et recommandées pour maîtriser les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture et les travaux correspondants à mener à l'avenir compte tenu des conclusions et recommandations de l'Atelier sur la réduction des émissions d'ammoniac dans l'agriculture, tenu à Bratislava (Slovaquie) du 5 au 7 mai 1999 (EB.AIR/WG.6/1999/6). Le Groupe de travail a souscrit aux conclusions et recommandations de l'Atelier et a proposé que le groupe d'experts de l'ammoniac dirigé par le Royaume-Uni poursuive ses travaux afin d'élaborer un code-cadre de bonnes pratiques agricoles et de lever les incertitudes identifiées lors de l'Atelier, notamment celles concernant l'effet des mesures antiémissions sur la structure des concentrations et des dépôts.

22. Le Groupe de travail a pris note du rapport intérimaire de l'Équipe spéciale de la gestion des sous-produits contenant des métaux lourds ou des polluants organiques persistants (EB.AIR/WG.6/1999/7) dirigée par l'Autriche, et a invité les Parties, notamment les pays en transition, à être plus nombreuses à participer aux activités de cette équipe.

23. Le Groupe de travail a salué l'initiative d'organiser un atelier sur les bases de données technico-économiques concernant les procédés de production et les possibilités de réduction des émissions correspondantes à Angers (France) les 28 et 29 octobre 1999 et d'un atelier sur les possibilités/techniques de réduction des émissions de métaux lourds et de polluants organiques persistants provenant de sources fixes à Prague en mai 2000. Le Groupe de travail a remercié les Gouvernements français et tchèque d'organiser ces événements et a approuvé leurs programmes préliminaires.

24. Le Groupe de travail a examiné les activités prévues et a décidé de structurer les futurs éléments du plan de travail en quatre ensembles techniques, à savoir l'échange de technologie; la réduction des émissions d'ammoniac; les possibilités et techniques de lutte contre les émissions provenant de sources fixes et de produits; et la gestion des sous-produits (EB.AIR/WG.6/1999/2, annexe). Le Groupe de travail a demandé aussi au secrétariat d'envisager la possibilité d'organiser le septième séminaire sur les techniques de lutte contre les émissions provenant de sources fixes dans un pays en transition, par exemple la Pologne.

25. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

a) Prendre note du rapport sur la septième session du Groupe de travail des techniques de réduction (EB.AIR/WG.6/1999/2);

b) Prendre note des résultats finals des travaux de l'Équipe spéciale des possibilités/techniques de réduction des émissions de composés organiques volatils (EB.AIR/WG.6/1999/3 et documents d'information sur les meilleures techniques disponibles et les valeurs limites) et de l'Équipe spéciale des

possibilités/techniques de lutte contre les émissions d'oxydes d'azote provenant de sources fixes (EB.AIR/WG.6/1999/4 et documents d'information sur les meilleures techniques disponibles et les valeurs limites), qui sont toutes deux dirigées par l'Allemagne, et saluer l'initiative prise par l'Allemagne de publier les versions finales des documents d'information sur CD-ROM;

c) Souscrire aux conclusions et recommandations de l'Atelier sur la réduction des émissions d'ammoniac dans l'agriculture (EB.AIR/WG.6/1999/6) relatives aux travaux à entreprendre à l'avenir dans le cadre de la Convention pour maîtriser les émissions d'ammoniac, et prier le groupe d'experts de la réduction de l'ammoniac, dirigé par le Royaume-Uni, d'établir un code-cadre de bonnes pratiques agricoles et de lever les incertitudes identifiées lors de l'Atelier dans son domaine de compétence;

d) Prendre note des progrès accomplis par l'Équipe spéciale de la gestion des sous-produits contenant des métaux lourds ou des polluants organiques persistants (EB.AIR/WG.6/1999/7) et inviter les Parties à être plus nombreuses à participer aux travaux de cette équipe;

e) Inviter les Parties à organiser d'autres ateliers et séminaires en rapport avec les activités à venir sur les possibilités/techniques de réduction des émissions, en consultation avec le Bureau du Groupe de travail et le secrétariat.
